



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 3 février à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 27/01/2026
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christiane PAUZON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice
LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie
GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie
TORE, Serge ABOULIN, Christine SIMON, Gilles AUDRAS et
Roland SEUX.
Excusés :
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

**OBJET : Re fléchage de crédits régionaux dans le cadre du PACTE Région 43
et approbation du plan de financement – Projet de réhabilitation de la mairie.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le dispositif **PACTE Région 43** porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Vu la délibération régionale ayant réservé une enveloppe financière de **310 000 €** pour le projet initial de construction d'une nouvelle mairie,
Vu l'évolution du projet communal conduisant à une opération de réhabilitation plus adaptée aux besoins du territoire,
Vu le plan de financement prévisionnel,

Considérant que la commune a fait le choix d'un projet de réhabilitation du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal afin d'y regrouper la mairie et l'agence postale communale, en articulation directe avec le pôle de santé, les commerces et les autres équipements structurant du bourg (centre socio culturel).

Considérant l'intérêt de mobiliser les cofinancements complémentaires, notamment au titre du programme LEADER,

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	496 487€	Région PACTE 43	200 000€	40%
Imprévus	3 513€	LEADER	75 000	15%
		Autofinancement	225 000€	55%
TOTAL	500 000e	TOTAL	500 000€	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le principe de réhabilitation de la mairie tel que présenté ;
- **Approuve** le projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le réfléchage des crédits régionaux dans le cadre du PACTE 43, à hauteur maximale de 200 000€.
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER pour un montant de 75 000€ ;**
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,

Thierry SOLEILHAC

Fait et délibéré le 03/02/2026
Pour extrait certifié conforme